Procès verbal : Modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041)

Dossier 1217252004 | Ajout de zones de logement abordable

Description

La modification consiste à remplacer l'annexe B du règlement 20-041 afin d'y ajouter les zones de logement abordable suivantes :

- Dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, une zone de logement abordable de type 2 sur une bande de terrain le long de la rue Du Quesne, au nord de la rue Sherbrooke Est.
- Dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, trois zones de logement abordable de type 2 aux abords du métro Préfontaine.
- Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, plusieurs zones de logement abordable de types 1 et 2 à proximité du boulevard Pie-IX.
- Dans l'arrondissement de Saint-Léonard, plusieurs zones de logement abordable de types 1 et 2 à proximité de la rue Jean-Talon Est, aux abords des futures stations de la ligne bleue.
- Dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, une zone de logement abordable de type 1 et une zone de logement abordable de type 2 au sud de la rue Sherbrooke Est, entre la 50e et la 51e avenue.
- Dans l'arrondissement de Ville-Marie, plusieurs zones de logement abordable de type 2, correspondant notamment au site de la Molson.

Contexte

En conformité avec les règles adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, l'assemblée publique prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Pour le dossier 1217252004, un avis public a été publié à cet effet le mercredi 25 août 2021. Une consultation écrite s'est tenue ensuite jusqu'au 9 septembre 2021 inclusivement, soit durant 15 jours.

Commentaires reçus

Aucun commentaire n'a été reçu pour ce dossier, par courriel ou par téléphone, durant la période de consultation écrite de 15 jours du 26 août au 9 septembre 2021, inclusivement.